



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 03/07/2019

Reçu en préfecture le 03/07/2019

Affiché le - 3 JUL. 2019

ID : 039-283900017-20190626-C2019_20-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXPERIMENTER UNE REPONSE MEDICALE ET PARAMEDICALE COMPLEMENTAIRE
A CELLE DES S.M.U.R. SUR LE JURA, EN S'APPUYANT SUR L'ENGAGEMENT
REMARQUABLE DU S.S.S.M DU S.D.I.S. DU JURA.**

1. INTRODUCTION.

Les S.M.U.R. devenant des moyens de plus en plus précieux et pour maintenir une réponse médicale d'urgence constante à la population, le S.D.I.S. doit anticiper l'avenir en accélérant et en valorisant le développement du volet opérationnel de son Service de Santé et de Secours Médical.

Ses ressources formées et habilitées, constituées par des médecins et des infirmiers de Sapeurs-Pompiers, peuvent avantageusement fournir une réponse médicale graduée, une levée de doute, une réponse à la douleur et préserver ainsi les S.M.U.R.

Par ailleurs, ces ressources ont le grand avantage de constituer un maillage territorial serré, pouvant donner une réponse rapide.

Cet engagement nécessite un effort dans les domaines des ressources humaines et de la formation, une gestion opérationnelle supplémentaire, un appui juridique, des moyens logistiques, et une gestion pharmaceutique.

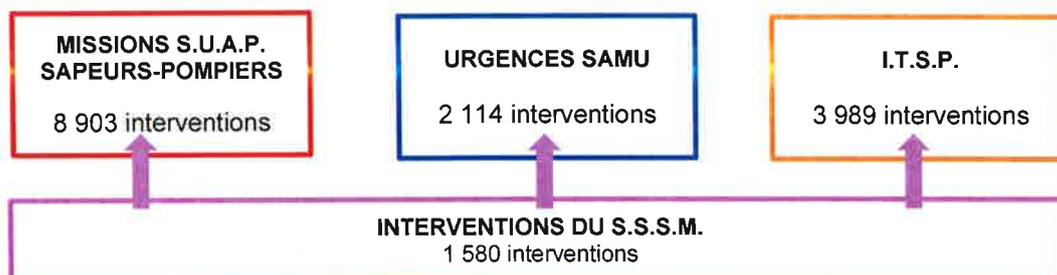
Du fait de l'organisation actuelle des lignes S.M.U.R. sur le JURA, en 12 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 le S.S.S.M. du JURA a effectué 1 580 interventions répondant à cette typologie. Ce chiffre risque d'augmenter annuellement.

Pour mémoire, le S.D.I.S. souhaite pour ces interventions que la piste suivante soit mise en œuvre (Rapport sur le Projet régional de Santé) :

« PISTE 11 : Conventionner pour améliorer la complémentarité des réponses opérationnelles médicales et paramédicales et pour indemniser plus justement l'action opérationnelle des médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers. Cette meilleure indemnisation permettra aux S.D.I.S. de poursuivre et développer leur effort pour maintenir une réponse médicale urgente, pour la population, en appui des S.M.U.R. »

2. L'ACTIVITE S.U.A.P. GLOBALE DU S.D.I.S. DU JURA.

Pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018:



Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA (S.D.I.S)

846, Ancienne route de Bletterans – B.P. 20 – 39570 MONTMOROT

Tél : 03.84.87.08.18 - Fax : 03.84.24.83.83 - www.jurapompiers.fr

Le S.D.I.S. du JURA a effectué sur la période considérée un total de 8903 + 2114 + 3989, soit **15006 interventions**.

Celles du S.S.S.M., objet du présent dossier, au nombre de 1580, ne se rajoutent pas dans ce total car le S.S.S.M intervient en plus-value sur les 3 typologies d'intervention S.U.A.P.

3. LE S.S.S.M. DU JURA : UN ENGAGEMENT HISTORIQUE, DES RESSOURCES EXPERIMENTEES ET DES MOYENS ADAPTES.

Le S.S.S.M. est une composante de chaque S.D.I.S.

Ses missions sont au nombre de 4 :

- Le soutien sanitaire des interventions et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers.
- La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers, l'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.
- L'enseignement du secourisme.
- Le secours à personnes, lors des accidents, sinistres et catastrophes. Cette mission représente aujourd'hui la part principale de l'activité des services d'incendie et de secours.

3.1. Un engagement historique.

Le S.S.S.M. du S.D.I.S. du JURA est de loin le service le plus actif, d'un point de vue opérationnel, de tous les S.D.I.S. de Bourgogne Franche Comté. Son engagement est historique et s'est développé au fil du temps par la motivation de ses membres et la volonté des décideurs.

Avec une moyenne de 1600 interventions pour le Secours d'Urgence aux Personnes, le S.S.S.M du JURA est très expérimenté.

L'ensemble des médecins et infirmiers sapeurs-pompiers (M.S.P. et I.S.P.) est réparti sur tout le territoire jurassien et constitue un maillage territorial serré, notamment dans les zones à plus de 30 minutes des SMUR. Ce maillage permet une réponse opérationnelle rapide.

La réponse opérationnelle est graduée et adaptée aux appels. En fonction des codes sinistres et du contexte, le Centre de Traitement de l'Alerte peut engager un ISP ou un MSP seul, ou un binôme.

3.2. Des ressources expérimentées.

Le S.D.I.S. du JURA dispose de 18 médecins de sapeurs-pompiers (M.S.P.) :

Tous sont formés à l'urgence :

- 33% d'entre eux travaillent au sein des SMUR de Dole, Lons et Morez.
- Ils disposent d'un sac d'intervention et d'un E.C.G.
- Ils peuvent se mobiliser très rapidement avec leurs véhicules personnels depuis leur lieu de travail ou leur domicile. Ils sont autorisés à utiliser un avertisseur d'urgence sonore et lumineux.
- Ils effectuent en moyenne 500 interventions par an.

Le S.D.I.S. du JURA dispose de 60 infirmiers de sapeurs-pompiers (I.S.P.) :

- Tous sont formés aux Protocole Infirmier de Soins d'Urgences (P.I.S.U.) et à jour de leur recyclage secourisme.
- 15 PISU départementaux, issus du référentiel national, validés par la SFMU (Société Française de Médecine d'Urgence) sont mis en œuvre :
 - Protocole 1 - Voie veineuse dite d'attente
 - Protocole 2 - Prélèvements sanguins
 - Protocole 3 - Oxygénothérapie normobare
 - Protocole 4 - Arrêt cardio-respiratoire de l'adulte
 - Protocole 5 - Le choc hypovolémique
 - Protocole 6 - Les brûlures graves
 - Protocole 7 - Les crises d'asthme
 - Protocole 8 - Les douleurs thoraciques
 - Protocole 9 - L'hypoglycémie symptomatique
 - Protocole 10 - Le choc anaphylactique
 - Protocole 11 - Convulsions enfant
 - Protocole 12 - Convulsions adulte
 - Protocole 13 - La douleur
 - Protocole 14 - Prise en charge de la douleur par morphinique en voie intraveineuse
 - Protocole 15 - Prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire de l'enfant.
- Chaque année, les I.S.P. réalisent une Formation de Maintien des Acquis certificative (F.M.A.), avec un examen écrit et la réalisation de cas concrets mettant en œuvre : le bilan, l'analyse et la mise en place d'un PISU (séquence de simulation).
- 30% d'entre eux travaillent au sein des SMUR ou des Urgences

Ils disposent d'un sac d'intervention.

Ils peuvent se mobiliser très rapidement avec leurs véhicules personnels depuis leur lieu de travail ou leur domicile.

Ils effectuent en moyenne 1200 interventions par an.

Le S.D.I.S. du JURA dispose de 4 Sages-femmes de sapeurs-pompiers :

L'engagement des 4 sages-femmes répond au besoin du S.D.I.S. du JURA de développer une logique de réseau de compétences. Ces 4 sages-femmes apportent leur expérience lors des formations des sapeurs-pompiers et apportent un conseil téléphonique opérationnel aux équipes engagées.

3.3. Focus sur les actions réalisées par les infirmiers de sapeurs-pompiers :

En intervention, les ISP sont en mesure d'effectuer :

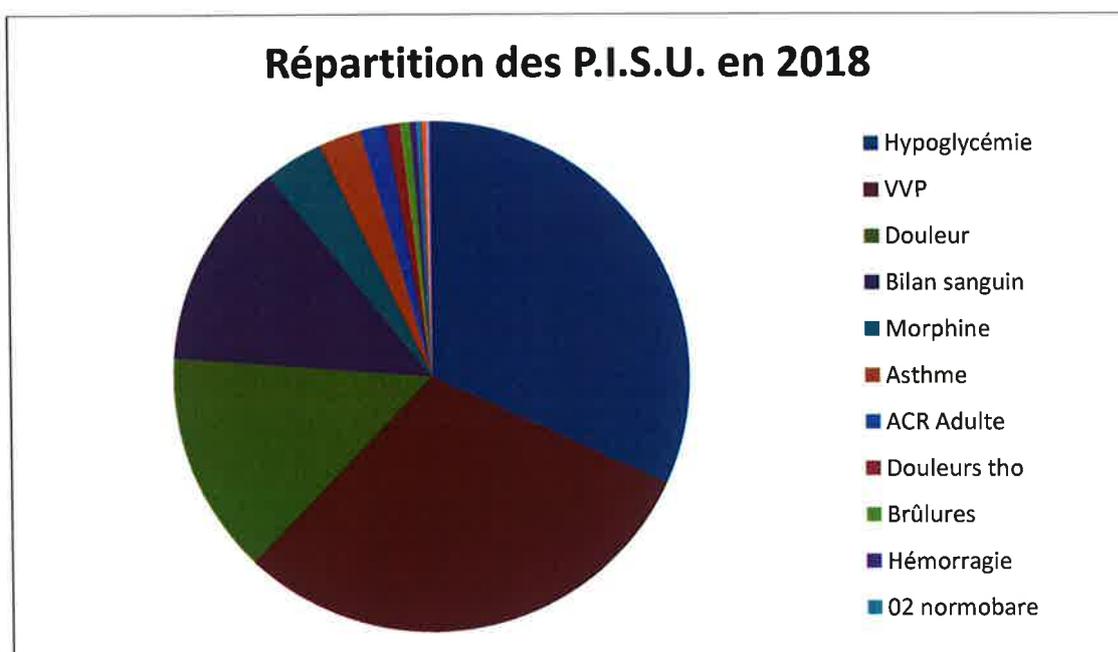
1. Une levée de doute sur une situation donnée avec :
 - Un bilan infirmier avec évaluation de la gravité et demande de renfort médical si l'état de la victime le nécessite.
 - La réalisation d'un E.C.G. lors des douleurs thoraciques. Cet ECG peut être transmis au médecin régulateur du CRRA 15.

2. L'application d'un protocole P.I.S.U. en fonction de la situation parmi les 15 PISU départementaux.
L'application du PISU peut permettre :

- la **prise en charge complète de la victime** (exemple : P.I.S.U. morphine sur une douleur traumatique).
- Une **temporisation jusqu'à l'arrivée d'un SMUR** (exemple : P.I.S.U. arrêt cardio-respiratoire de l'adulte)
- une **para-médicalisation jusqu'au C.H.** de destination d'une victime perfusée et prise en charge avec une surveillance pendant le transport. Ce qui peut permettre de **rendre le S.M.U.R. plus vite disponible.**

Lors des 1200 interventions I.S.P. en 2018, un P.I.S.U. a été mis en œuvre dans 40% des cas.

Les PISU 2018 se répartissent ainsi :



3.4. Une action opérationnelle entièrement tracée :

Chaque intervention d'un I.S.P. fait l'objet d'une fiche bilan. Toutes ces fiches sont systématiquement analysées et enregistrées. Elles alimentent une banque de données.

A noter que, sur 4 mois de recueil de données, le score infirmier s'élève à 3 sur une échelle de 5 ce qui représente une plus-value opérationnelle sur 40% des interventions.

3.5. Des moyens adaptés.

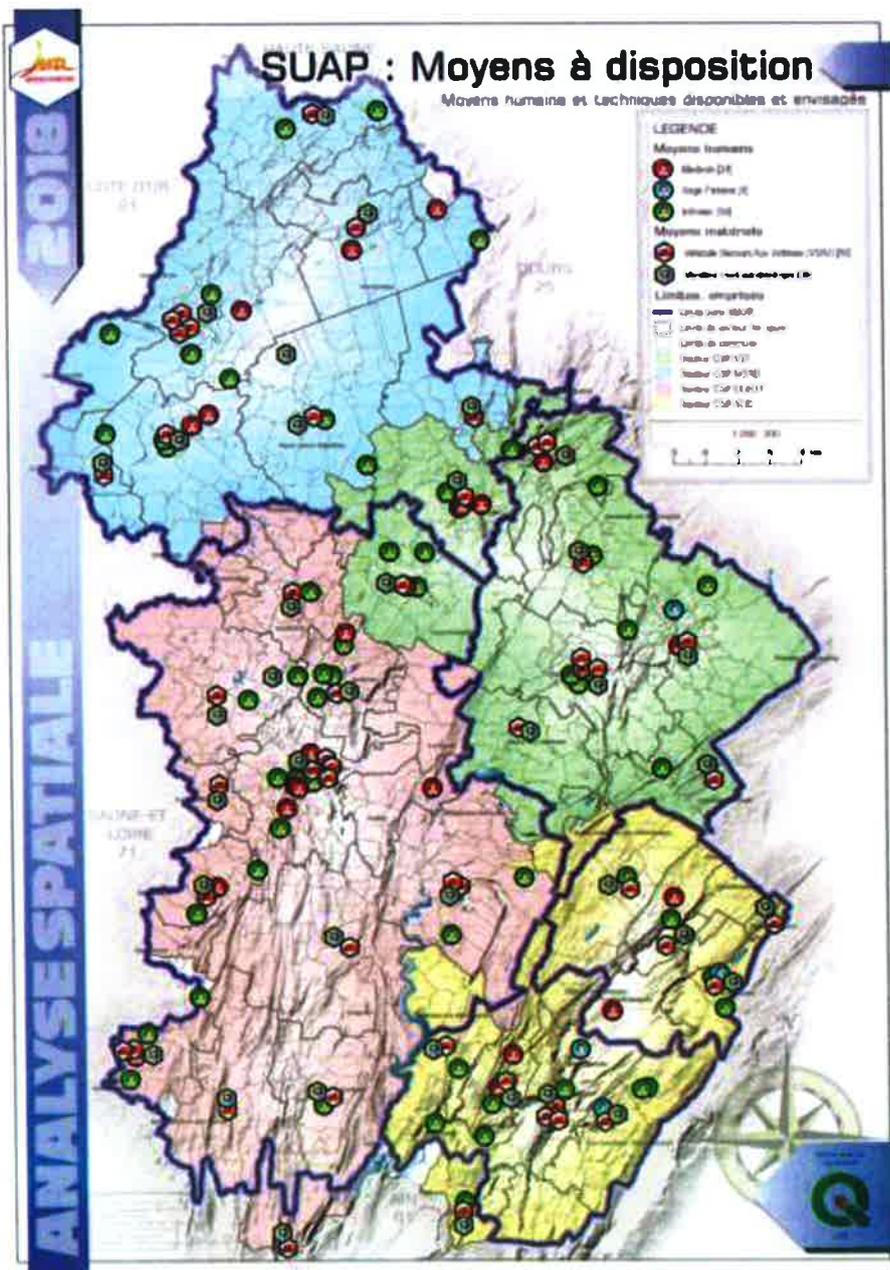
Le S.D.I.S. dispose de 50 Véhicules de Secours Aux Victimes (V.S.A.V.) sur 38 des centres de secours du département. Ces véhicules interviennent en appui des médecins et infirmiers.

Il a été décidé un plan de dotation de moniteurs multiparamétriques pour augmenter la technicité de la prise en charge des victimes (tensiomètre, saturomètre, scope 4 brins, ECG, DSA intégré, wifi). Chaque V.S.A.V. en sera doté. En juillet 2019, le S.D.I.S. possèdera un parc de 29 moniteurs multiparamétriques.

Cette dotation permet dès 2019, une expérimentation de télémédecine. Cette expérimentation est de nature à améliorer considérablement la prise en charge des victimes et de mettre en réseau, en temps réel, l'ensemble des acteurs de l'urgence : I.S.P., M.S.P., S.M.U.R., et C.R.R.A.

3.6. Les ressources et les moyens actuels sur le terrain.

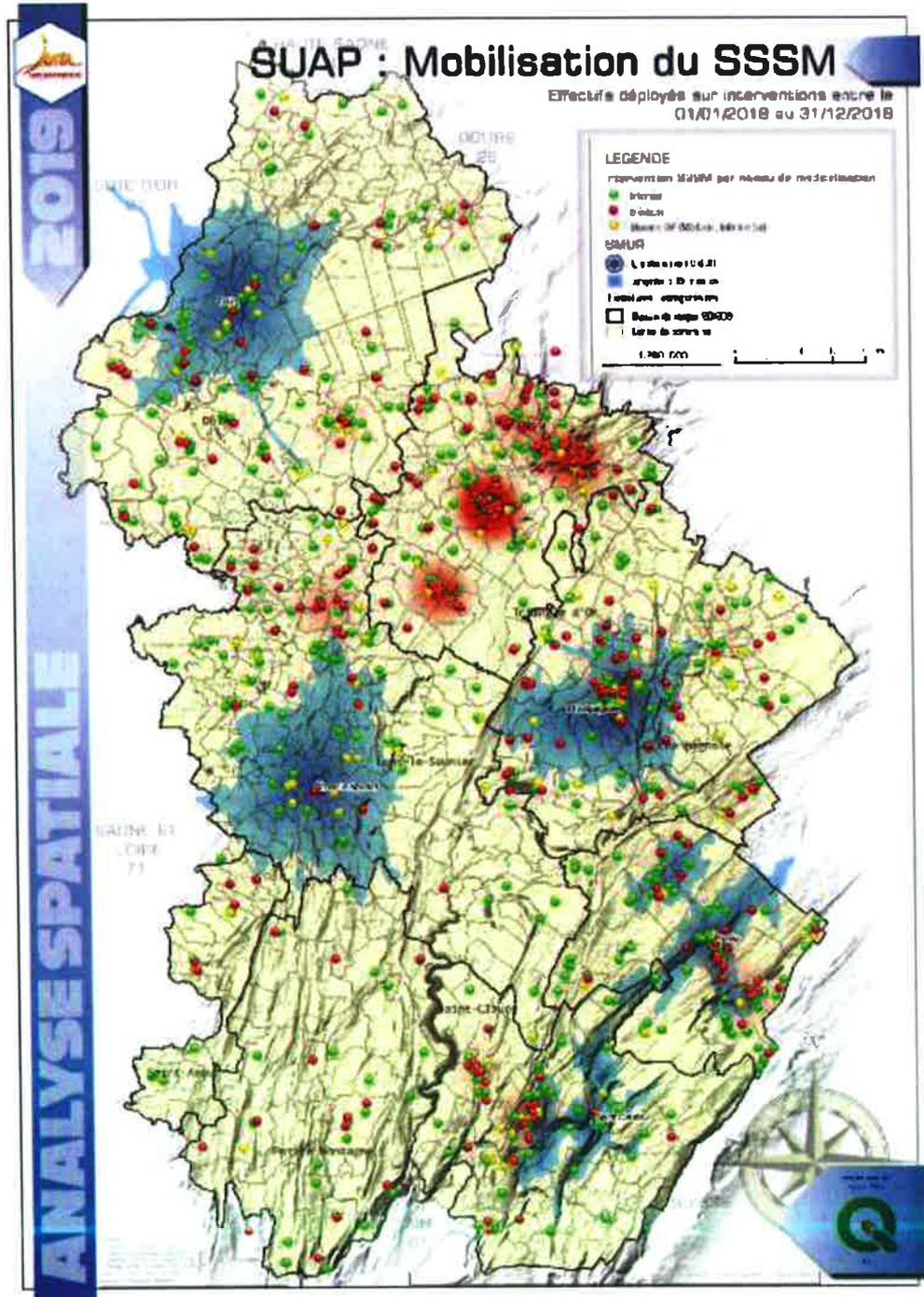
La carte ci-dessous montre l'implantation des ressources humaines et des moyens techniques que le S.D.I.S. est capable de mettre à disposition de la population :



4. LA MOBILISATION ACTUELLE DU S.S.S.M. PAR COMMUNE.

La carte ci-dessous représente par commune les 1580 interventions du S.S.S.M. sur 12 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Il paraît intéressant de superposer la carte des implantations des S.M.U.R. avec leurs délais de route à 15 mn (en bleu) et de le corrélérer avec les interventions du S.S.S.M.



Cette superposition des 2 types de moyens, montre que dans les faits :

- Les interventions d'urgence concernent tout le territoire,
- L'implantation des S.M.U.R (présente carte) et l'implantation des ressources du S.S.S.M (carte précédente) constituent un ensemble complet et cohérent et bien réparti : **Il n'y a pas de « zones blanches » dans le Jura.**
- Le S.S.S.M. intervient aussi bien sur des secteurs proches des C.H. sièges des S.M.U.R. que sur des secteurs plus éloignés.

Cette prise en compte du potentiel et de l'action réalisée par le S.S.S.M. du S.D.I.S. du JURA, au profit de la population, est de nature à apporter une réponse aux décideurs quant aux inquiétudes générées par la réorganisation des lignes S.M.U.R.

5. UNE EXPERIMENTATION : POUR QUOI FAIRE ?

Cette expérimentation pourrait avoir 3 objectifs :

5.1. Expérimenter dans un cadre légitime.

Il s'agit de tester une plus-value sur la réponse d'urgence à la population dans un cadre légitime et organisé :

- sous la direction de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté,
- Avec la validation des autorités départementales,
- partagée par l'ensemble des acteurs,
- dans une logique de complémentarité S.M.U.R., S.D.I.S. et C.R.R.A. de Franche-Comté,
- sur l'ensemble du département du JURA,
- et pour une durée d'1 an.

5.2. Conforter l'emploi du S.S.S.M sur les situations d'urgence.

En tout point du département du JURA, l'action opérationnelle du S.S.S.M. pourrait être confortée pour les 2 plus-values qu'il effectue déjà :

- Une levée de doute sur une situation donnée avec un bilan infirmier avec évaluation de la gravité et demande d'un S.M.U.R., si l'état de la victime le nécessite.

Dans les secteurs à moins de 15 mn des C.H., cette levée de doute est idéale pour préserver les S.M.U.R.

- L'application d'un protocole P.I.S.U. en fonction de la situation pour :
 - la prise en charge complète de la victime,
 - ou une temporisation jusqu'à l'arrivée d'un SMUR
 - une médicalisation et/ou une para-médicalisation jusqu'au C.H. de destination.

Dans les secteurs à plus de 15 mn des C.H., cette réponse graduée est idéale pour apporter une première réponse médicale ou paramédicale dans l'attente d'un S.M.U.R. et pour le rendre plus vite disponible.

5.3. Expérimenter une première étape de télémedicalisation pré-hospitalière.

Cette première étape pourra s'effectuer à l'aide des moniteurs multiparamétriques (pour rappel en juillet 2019 le S.D.I.S. en sera doté de 29, sur un plan de dotation de 50)

A l'issue de cette première étape, il pourra être envisagé une télémedicalisation plus évoluée, avec par exemple, une valise de télémedicine de type « Smart Médicase v2 » incluant les systèmes de vidéo-transmission « haute-définition » et de télétransmission des données cryptées, résultats de biologie déportée, stéthoscope déporté, ou visualisation d'une échographie.

6. INDEMNISER JUSTEMENT LE S.D.I.S POUR LES MISSIONS URGENCES S.A.M.U. ET VALORISER LES INTERVENTIONS DU S.S.S.M.

En plus de faire face à une évolution non-maîtrisée et surtout subie de l'activité S.U.A.P., le S.D.I.S. est aussi un établissement qui doit anticiper les futurs risques auxquels la population et les territoires seront soumis.

Le plus évident étant le risque climatique avec une augmentation des épisodes de sécheresse et de canicule en alternance avec des épisodes d'inondation. Pour autant d'autres risques potentiels sont à prendre en compte tels que l'instabilité sociale ou la communication virale. Le S.D.I.S. doit se préparer pour faire face à ces situations : ressources, formation et équipements.

Force est de constater qu'actuellement le S.D.I.S. consacre l'essentiel de son énergie et de son budget à faire face à la tension opérationnelle générée par le S.U.A.P. et que l'anticipation des futurs risques est difficilement prise en compte.

Par conséquent, la valorisation financière de l'engagement du S.D.I.S. du JURA sur l'aide médicale urgente a pour objectif de développer le volet opérationnel du Service de Santé et de Secours Médical (ressources, moyens, formation, gestion) pour apporter une réponse complémentaire médicale et paramédicale aux S.M.U.R.

6.1. Dispositions financières.

Elles seront précisées dans la convention, avec les principes suivants :

- Chaque intervention du S.S.S.M. sera facturée 650€, pendant la durée de l'expérimentation d'un an.
- Cette indemnisation est versée par semestre. Un premier versement aura lieu dès le début de l'expérimentation, sur la base de la moitié des interventions effectuées en 2018. Ce montant sera corrigé pour le second versement en fonction du réel des interventions effectuées.
- Selon ses possibilités financières, le S.D.I.S. déploie en 3 ans 46 moniteurs multiparamétriques (dont 25 en 2019). Un déploiement accéléré en 2 ans est souhaitable avec la participation financière de l'A.R.S.

6.2. Dispositions administratives

Cette expérimentation fera l'objet d'une convention entre le S.D.I.S. et l'Agence Régionale de Santé, Bourgogne Franche-Comté.

Son volet financier pourra s'adosser au dispositif de prestations payantes du S.D.I.S. du JURA.

Compte tenu des ressources et moyens importants que le S.D.I.S. compte développer, Il serait utile, pour donner un maximum de lisibilité à cette action de l'inscrire, si l'expérimentation est concluante, dans un dispositif de type marché public.